



Déclaration au CDEN du 26 mars 2019

Monsieur le Préfet, Monsieur Le DASEN, Mesdames et Messieurs les représentants du CDEN,

Les lois, contrairement à une pensée largement répandue, sont bien plus divertissantes qu'il y paraît, elles peuvent révéler bien des surprises. Ainsi, est apparu dans une épiphanie législative, au terme d'une longue nuit de tergiversations, le texte sur les établissements de savoirs fondamentaux, dans un amendement donc, si bien construit, pensé, abouti, qu'il n'envisage ni le devenir des personnels, ni les locaux à prévoir, ni les responsabilités de chacun, ni même de consulter les instances de l'Education Nationale. Et ce texte, qui signe la mort du 1^{er} degré tel que nous le connaissons, a été voté à 35 voix contre 7, soit 6,1% de la représentation de la chambre haute.

Selon ce texte, l'établissement « école » n'existe plus. La loi de confiance acte donc la fin programmée de l'école, puisqu'à l'heure actuelle, on ne sait pas où sera dispensé l'enseignement dans le cadre de ces établissements, si seule la part de périscolaire restera dans les anciennes écoles, devenues des coquilles vides.

La confiance, c'est pourtant ce dont les enseignants ont besoin pour se sentir épaulés, soutenus, encouragés dans leur pratique professionnelle. Quant au lien de confiance qui relie souvent l'école à la mairie, quel sera son devenir dans ce nouveau cadre ? Quel lien de confiance l'Etat entretient-il avec ses maires alors que ce sont les prérogatives et les compétences scolaires des communes ou communautés de communes qu'on foule au pied ? L'école du village semble promise à devenir une image d'Epinal à montrer aux enfants, au même titre que Vercingétorix jetant ses armes aux pieds de César ou Roland sonnant de son olifant pour appeler Charlemagne depuis Roncevaux.

Toujours dans le cadre de la confiance, les sanctions envers les enseignants qui n'ont pas fait passer les évaluations ou qui mettent des 20 à tous les élèves en lycées sont déjà annoncées à grands renforts de presse. Qu'en est-il pour les établissements privés qui n'ont pas fait passer les évaluations ?

Venons-en à la situation du Tarn et à la rentrée 2019. L'Unsa Education nourrit des craintes quant à sa réalisation dans un cadre serein propice aux apprentissages.

Pour les collèges, bien que le nombre d'élèves soit en augmentation, le nombre de postes diminue, mais qu'on se rassure, les HSA augmentent. Moins d'enseignants devant les élèves, cela signifie plus d'élèves devant les enseignants. Pas moins de 15 des 33 collèges du département auront des effectifs de plus de 28 élèves par classe dans au moins un niveau. Et que dire du collège de Graulhet, pourtant classé en REP dont les effectifs devraient être bien moindres.

Comme les années précédentes, les élèves d'ULIS ne sont pas comptabilisés dans les effectifs pour les prévisions de rentrée. Pourtant ils sont bien dans les classes et ils auraient bien besoin d'être dans des groupes plus favorables, moins nombreux, pour pouvoir garantir la qualité de la différenciation pédagogique. Il semblerait qu'au-delà du CE1 en éducation prioritaire, peu importe le nombre d'élèves par classe, l'honneur est sauf puisqu'on dédouble pendant 2 ans en primaire en REP et REP+.

Le nombre d'IMP est insuffisant pour couvrir les besoins réels des établissements. Certaines missions pourtant très chronophages ou à responsabilités sont rémunérées à coup de ¼ d'IMP. On fait l'aumône aux enseignants pour des missions nécessaires au bon fonctionnement des établissements.

Les marges d'autonomie des établissements servent à tout et au reste, il faut y prendre les heures d'options qui étaient pourtant partiellement abondées avant, les dispositifs sportifs et bien d'autres choses encore. Ainsi, pour les établissements, il faut choisir entre maintenir les LCA et l'Occitan à un niveau horaire acceptable ou dédoubler dans les disciplines où cela est nécessaire. On gère la pénurie en imposant des choix éducatifs cornéliens dont ce sont surtout les élèves qui pâtissent. Les établissements de taille plus modestes sont les plus fragiles de ce point de vue, comme pour les IMP et pour les HSA.

L'encadrement en Vie Scolaire reste souvent à minima, le collège de Labastide-Rouairoux n'a toujours pas de CPE.

Comme chaque année, les documents sont de qualité, toutefois, contrairement aux années précédentes, il manque la carte des langues qui serait pourtant très intéressante. Avec la réforme du lycée et la non continuation de certaines langues selon les secteurs, nous souhaiterions pouvoir suivre l'évolution des langues dans les collèges.

La semaine dernière était la semaine du cerveau, au cours de laquelle il a été maintes fois rappelé que les écrans sont une nouvelle source d'addiction, notamment pour les adolescents. Nous avons demandé à plusieurs reprises un bilan de l'opération d'achat de tablettes pour les collèges, serait-il possible, maintenant que le dispositif a quelques années, de pouvoir, avec le recul, faire le point sur les bénéfices ou les impacts de ces dotations ?

Pour les lycées, la réforme annoncée pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponse. La carte des formations laisse entrevoir de nombreuses inégalités de formation selon les territoires. Il faut être scientifique à Lavour et littéraire à Gaillac, ou alors faut-il déménager ? Pour certains enseignements, le choix reviendra à faire de longs trajets, avec la fatigue et toute l'organisation afférente, ou à prendre ce qui est offert à proximité. Nos collègues de lycées nourrissent de légitimes inquiétudes pour la rentrée prochaine, et plus encore pour celle d'après et le risque de diminution de postes qu'elle risque d'induire. Déjà pour cette rentrée, les fermetures sont supérieures aux ouvertures. Comme les années précédentes, les lettres classiques, lycées et collèges confondus, payent un lourd tribut sur l'autel des économies budgétaires.

Même les lycées professionnels, avec des effectifs pourtant en hausse, ne sont pas épargnés par les suppressions de postes. Le recours aux contractuels semble devenir une règle. La précarisation des agents ne favorise pas la qualité de l'enseignement.

Dans les SEGPA enfin, la situation semble de plus en plus difficile. Les collègues sont de plus en plus en souffrance face à des difficultés grandissantes. Pourtant, les élèves qui ont de gros besoins pédagogiques requièrent de la sérénité dans les apprentissages et de la stabilité. Les effectifs à 16 élèves sont bien trop élevés et les collègues sont submergés par les difficultés d'un public de plus en plus fragile. Il est rare que les parents d'élèves d'ULIS ou de SEGPA montent au créneau ou occupent les locaux des collèges, il faut donc être d'autant plus vigilant à protéger ces élèves.

D'une façon plus large, la continuité des enseignements peut se trouver compliquée par le manque de remplaçants. Les problèmes rencontrés en technologie ou en lettres classiques depuis des années touchent de plus en plus de disciplines. Cette situation n'est juste ni pour les collègues, ni pour les élèves.

Pour finir, Monsieur le Préfet, une école a de nouveau été interrogée par la gendarmerie hier afin de savoir quels enseignants seraient en grève aujourd'hui. De telles pratiques sont inacceptables, d'autant que le problème a déjà été soulevé pour des faits similaires. Dans le contexte actuel, cela semble doublement malvenu.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.